

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/8
	Révision n°: 1
TECK FIX NET	Date : 28/01/2021
	Remplace la fiche : 21/10/2019
	50439

Fournisseur

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.80.92.11
teck-stone@teck-stone.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECK FIX NET**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant mousse polyuréthane pistolable et spray

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Aérosol 1 (H222-H229)

Eye Irrit. 2, H319

Stot SE 3, H336

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: **GHS02**

GHS07

Mention d'avertissement

: **DANGER**

Composants dangereux

: **Acétone**

Mentions de danger

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P410+412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/8
	Révision n°: 1
TECK FIX NET	Date : 28/01/2021
	Remplace la fiche : 21/10/2019
	50439

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
INDEX : 606-001-00-8 CAS : 67-64-1 EC : 200-662-2 REACH : 01-2119471330-49	ACETONE, PROPANE-2-ONE, PROPANONE	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	50-100
CAS : 115-10-6 EC : 204-065-8 INDEX : 603-019-00-8 REACH : 01-2119472128-37	OXYDE DE DIMETHYLE, ETHER METHYLIQUE	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (note U)	30-50

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16

Note U : Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme « gaz sous pression » dans l'un des groupes suivants : « gaz comprimé », « gaz liquéfié », « gaz liquéfié réfrigéré » ou « gaz dissous ». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, pratiquer la respiration artificielle si nécessaire et appeler d'urgence un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Consulter éventuellement un médecin.

En cas de contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'ingestion

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

De la poudre ABC. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction non appropriés

Ne pas utiliser d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/8
	Révision n°: 1
TECK FIX NET	Date : 28/01/2021
	Remplace la fiche : 21/10/2019
	50439

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

Autres informations

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et l'emporter en lieu sûr.

Ne pas absorber avec de la sciure ou avec un autre absorbant combustible.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour la protection individuelle, voir le § 8.

Maintenir les emballages bien fermés.

7.2. Conditions nécessaires d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

Chaleur et sources d'ignition

Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.

Lieu de stockage

Eviter le contact avec les aliments et les boissons.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/8
	Révision n°: 1
TECK FIX NET	Date : 28/01/2021
	Remplace la fiche : 21/10/2019
	50439

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétone, propane-2-one, propanone (67-64-1)		
France	Nom local	Acétone
France	VME (mg/m ³)	2420
France	VME (ppm)	1000
France	VLE (mg/m ³)	1210
France	VLE (ppm)	500
Oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6)		
France	VLE (mg/m ³)	1920
France	VLE (ppm)	1000

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Des rince-œil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Equipement de protection individuelle

Ecran facial.

Protection des voies respiratoires

En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat.

Protection oculaire

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes		EN 166

Protection des mains

Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation.

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables					EN 374, EN 420

Protection de la peau et du corps

Type	Norme
Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques	EN ISO 20347, EN ISO 20345, EN 13832-1
Combinaison de protection complète contre les produits chimiques	EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN 464

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide/Aérosol
Couleur	: Aucune donnée n'est disponible
Odeur	: Aucune donnée n'est disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 56°C Propulseur pour aérosols
Point d'éclair [°C]	: -18°C Propulseur pour aérosols
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: 24 kPa
Pression de vapeur à 50°C	: 81 kPa

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/8
	Révision n°: 1
TECK FIX NET	Date : 28/01/2021
	Remplace la fiche : 21/10/2019
	50439

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 0.791
Masse volumique	: 791 kg/m ³
Masse moléculaire	: 58.1 g/mol
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammation	: 240°C Propulseur pour aérosols
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, dynamique	: 0.33 cP
Viscosité, cinématique	: 0.41 cSt
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible
9.2. Autres informations	
COV	: 100 %

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes et agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Composés organiques.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé.

Indications complémentaires

Risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

ATE CLP (voie orale)	2000 mg/kg
ATE CLP (voie cutanée)	2000 mg/kg
ATE CLP (vapeurs)	20 mg/l/4h
Acetone, propane-2-one, propanone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 15800 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	76 mg/l/4h
Oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6)	
DL50 orale	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	308.5 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/8
	Révision n°: 1
TECK FIX NET	Date : 28/01/2021
	Remplace la fiche : 21/10/2019
	50439

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Danger par aspiration

Non classé

Vaporisateur	Aérosol
Viscosité, cinématique	0.41 mm ² /s

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë

Non classé.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Non classé.

12.1.1. Substances

Acetone, propane-2-one, propanone (67-64-1)	
CL50 poisson 1	5540 mg/l (Oncorhynchus mykiss – Truite arc-en-ciel)
CE50 Daphnie 1	8800 (6100-8800) mg/l (Daphnia pulex)
NOEC chronique algues	530 mg/l Microcystis aeruginosa
Oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6)	
NOEC (aigu)	48 h ≥ 4000 mg/l (Daphnia magna)
NOEC (chronique)	96 h ≥ 4000 mg/l (Poecilia reticulata)

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substance

ACETONE, PROPANE-2-ONE, PROPANONE (67-64-1)

Facilement biodégradable, selon le test OCDE concerné.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

ACETONE, PROPANE-2-ONE, PROPANONE (67-64-1)

Log Pow : - 0.24

Potentiel de bioaccumulation : Bioaccumulation peu probable

Tension de surface : 23.7 mN/m

Ecologie-sol : Soluble dans l'eau

OXYDE DE DIMETHYLE, ETHER METHYLIQUE (115-10-6)

Tension de surface : 0.001136 N/m

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/8
	Révision n°: 1
TECK FIX NET	Date : 28/01/2021
	Remplace la fiche : 21/10/2019
	50439

SECTION 12 : Informations écologiques (suite)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Législation régionale (déchets)

Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets

Manipuler les récipients vides non nettoyés comme les pleins.

Code du catalogue européen des déchets (CED)

16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 2

RID : Classe 2

IMDG : Classe 2.1

IATA : Classe 2.1

14.3.1. Etiquettes ADR/RID

2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR : NC

RID : NC

IMDG : NC

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Non

RID : Non

IMDG : Non

IATA : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8/8
	Révision n°: 1
TECK FIX NET	Date : 28/01/2021
	Remplace la fiche : 21/10/2019
	50439

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148 : il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 150 t 2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t	A D	2

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H220 : Gaz extrêmement inflammable

H222 : Aérosol extrêmement inflammable

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §15

Fin du document

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France